

COMMUNE DE COBRIEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Nombres de Conseillers Elus : 15

Cobrieux le : 18 mars 2025

CONVOCAATION

Je vous prie d'assister à la réunion des membres du conseil municipal
Qui se tiendra SALLE COMMUNALE,

Le MARDI 25 MARS 2025, à 19 heures 30

Ordre du jour :

	<i>Objet</i>	<i>Info/ Décision</i>
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025	Délibération
2	Examen du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier	Délibération
3	Examen du Budget Primitif 2025	Délibération
4	Point sur la communication	Information
5	Questions diverses	

Le Maire
Patrick LEMAIRE



COMMUNE DE COBRIEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Nombres de Conseillers Elus : 15

Cobrieux le : 22 mars 2025

CONVOCATION

POINTS COMPLEMENTAIRES A LA CONVOCATION DU 18/03/2025

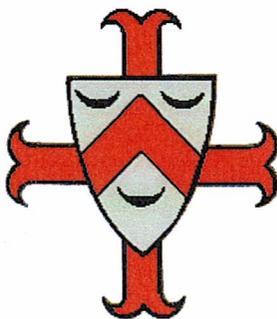
Je vous prie d'assister à la réunion des membres du conseil municipal
Qui se tiendra SALLE COMMUNALE,

Le MARDI 25 MARS 2025, à 19 heures 30

	Objet	Info/ Décision
1	Cotisation syndicale année 2025 Défense Extérieur Contre l'Incendie - DECI	Délibération
2	Subventions accordées aux Associations	Délibération
3	Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature de la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG du Nord	<i>Info/</i> Délibération
4	Contrats d'assurance statutaire signés entre la Commune et le Centre de Gestion du Nord, autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature du contrat 2025-2028	Délibération
5	Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault et la Commune de COBRIEUX pour l'évolution du réseau Graines de Culture(s)	Délibération

Le Maire
Patrick LEMAIRE





Le 22 mars 2025

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**NOTE DE SYNTHÈSE COMPLÉMENTAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2025**

Points complémentaires à l'ordre du jour transmis le 18 mars 2025

1 - Cotisation syndicale année 2025 Défense Extérieure Contre l'Incendie – DECI

La Municipalité s'acquitte d'une Cotisation Syndicale pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie – DECI. Cette cotisation peut être financée soit par la fiscalisation soit par paiement sur le Budget Communal.

La commune s'acquitte de cette dépense obligatoire sur son Budget, il sera proposé au Conseil Municipal de valider le paiement de cette cotisation sur le Budget Communal.

2 - Subventions accordées aux Associations

Le Conseil Municipal sera invité à examiner les propositions de subventions et à inscrire le montant de l'enveloppe au Budget Communal.

3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature de la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG du Nord

La participation de l'employeur aux mutuelles labellisées, auparavant facultative, est dorénavant obligatoire. Une convention peut être signée avec le Centre de Gestion, organisme gestionnaire des agents de la Fonction Publique, fixant la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire.

Le Conseil Municipal sera invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG du Nord.

4 - Reconduction des contrats d'assurance statutaire signés entre la Commune et le Centre de Gestion du Nord, autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature du contrat 2025-2028

La commune est accompagnée par le Centre de Gestion du Nord dans le cadre de l'assurance statutaire : prise en charge des arrêts maladie, notamment.

Le Conseil Municipal sera invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention couvrant les années 2025 à 2028.

5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault et la Commune de COBRIEUX pour l'évolution du réseau Graines de Culture(s)

Vu, Patrick LEMAIRE
Maire

